

Libéralisation des TIC en Tunisie

Plan

- ▶ Contexte socio économique de la Tunisie
- ▶ Cadres juridiques et réglementaires (reformes engagées depuis 1990)
- ▶ Régulation du secteur
- ▶ Processus de libéralisation des TIC
- ▶ Indicateurs

Contexte socio économique

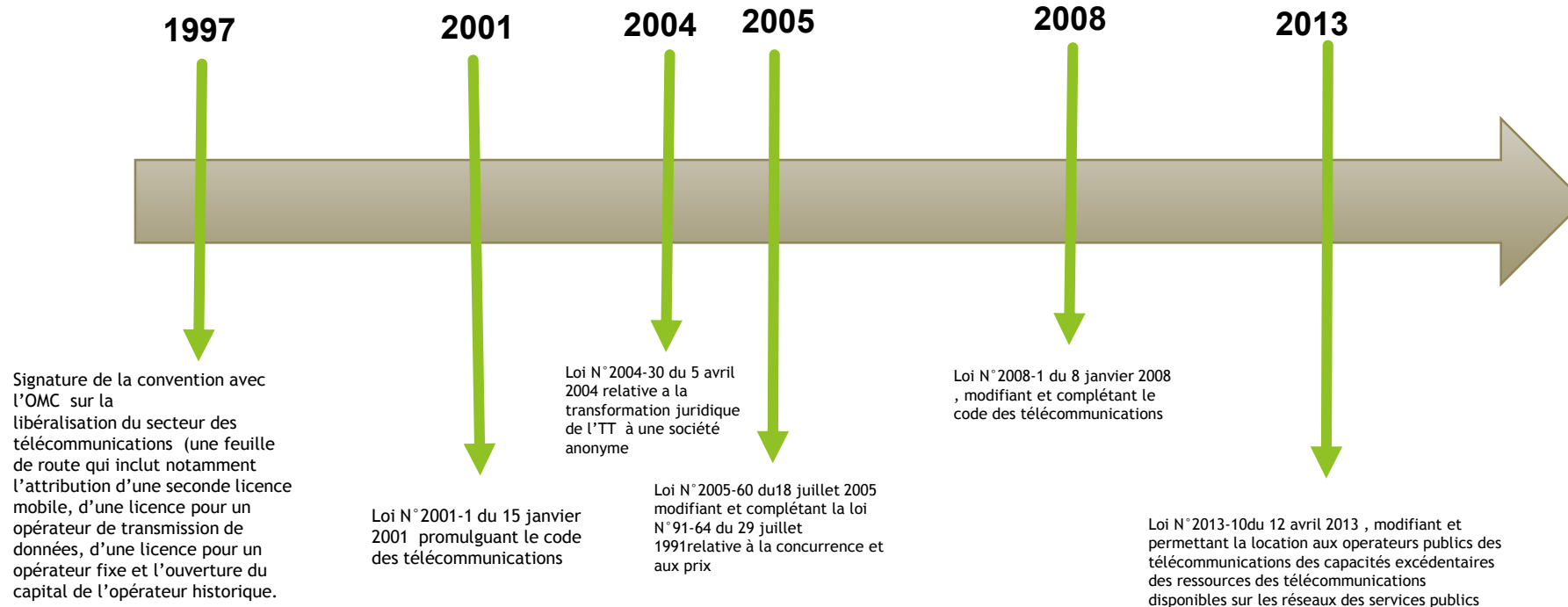
Nom officiel	La République Tunisienne
surface	162,155 Km ²
Population	11,117 million habitants
Langue officielle	L'Arabe
Langues pratiquées	Français, anglais ,
Capital	Tunis (2 millions habitants)
Monnaie	Dinar tunisien (TND) ~ 0,4065 €
RNB	4210 US\$
Urbanisation	67%
Time zone	GMT+1



Cadre juridique et réglementaire

- ▶ Signature en 1997 d'une convention avec l'OMC sur la libéralisation du secteur des télécommunications. La convention prévoit une feuille de route qui inclut notamment l'attribution d'une seconde licence mobile, d'une licence pour un opérateur de transmission de données, d'une licence pour un opérateur fixe et l'ouverture du capital de l'opérateur historique.
- ▶ Loi N° 2001-1 du 15 janvier 2001 promulguant le code des télécommunications :
 - ▶ organisant le secteur des télécommunications en matière d'exploitation des réseaux , de service de base , de services des télécommunications , de services de télédiffusion et de gestion des ressources rares des télécommunications
 - ▶ Octroyant une concession à l'office national des télécommunications et l'office national de télédiffusion
- ▶ Loi N° 2004-30 du 5 avril 2004 relative à la transformation juridique de l'office national des télécommunications (établissement public) à une société anonyme
- ▶ Loi N° 2005-60 du 18 juillet 2005 modifiant et complétant la loi N° 91-64 du 29 juillet 1991 relative à la concurrence et au x prix
- ▶ Loi N° 2008-1 du 8 janvier 2008 , modifiant et complétant le code des télécommunications promulgué par la loi N° 2001-1 du 15 janvier 2001
- ▶ Loi N° 2013-10 du 12 avril 2013 , modifiant et complétant le code des télécommunications et permettant la location aux opérateurs publics des télécommunications des capacités excédentaires des ressources des télécommunications disponibles sur les réseaux des services publics

Cadre réglementaire



Régulation du secteur

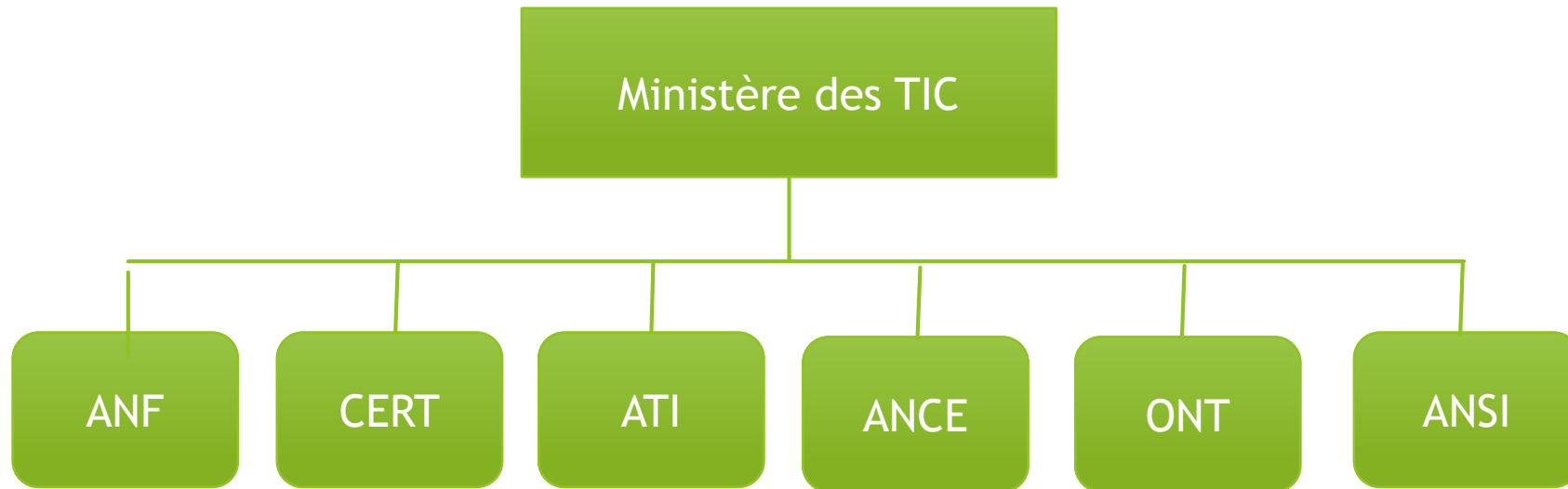
□ Ministère des TIC

- ▶ Politique des télécommunications
- ▶ Octroi des Licences
- ▶ Libéralisation et ouverture du marché

□ INT

- ▶ Contrôle du respect des obligations réglementaires et juridiques des opérateurs
- ▶ Régulation d'Interconnexion et d'Accès
- ▶ Gestion des ressources de numérotation et d'adressage
- ▶ Résolution des litiges entre opérateurs

Régulation du secteur



Processus de libéralisation des TIC

➔ Phase 1

- ❑ En 1995 transformation de la structure du fournisseur des services des télécommunications en Office national de télécommunications

❑ phase 2

- ❑ Octroi d'une deuxième licence GSM mobile en mai 2002 à Orascom Telecom Tunisie/Tunisiana SA ou Ooredoo Tunisie SA depuis avril 2014
- ❑ Avantages accordés au nouveau entrant :
 - ▶ Exclusivité accordée pendant une **durée d'une année** pour la vente des lignes GSM Tunisiana
 - ▶ Le blocage de TT en matière de vente des lignes GSM TT sur le grand Tunis a permis à Tunisiana l'acquisition de 500 milles lignes
 - ▶ Support de l'INT avec la régulation de TAM & TAF en faveur de Tunisiana et prenant en considération sa position en tant que nouvel entrant sur le marché
 - ▶ Ces avantages ont permis à Tunisiana de s'approprier d'une base de clientèle considérable

Tous ces facteurs ont permis à Ooredoo d'acquérir une part de marché s'élevant aujourd'hui à plus que 41% du parc total d'abonnés mobile, d'où sa dominance sur ce segment de marché

Processus de libéralisation des TIC

➔ Phase 3

- ❑ En 2004 Tunisie Telecom est restructurée en une société anonyme (Tunisie Telecom)

➔ Phase 4:

- ➔ En 2006 Le capital de Tunisie Telecom a été ouvert à hauteur de 35% et acquis par le consortium Émirati TeCom-DIG

➔ Phase 5:

- ❑ Troisième licence globale Fixe & mobile (2G et 3G) en juillet 2009 accordée à Orange Tunisie
- ❑ Orange Tunisie est le deuxième opérateur privé de télécommunications à obtenir une licence de téléphonie mobile en Tunisie .
- ❑ Activités commerciales lancées en mai 2010
- ❑ Gamme de services innovants, notamment grâce aux produits 3G (clé 3G, SIM 3G+)
- ❑ Lancement d'offres commerciales à prix de détail très bas lui permettant d'acquérir une part de marché sur le mobile

Processus de libéralisation des TIC

- ❑ Orange Tunisie a bénéficié d'un traitement asymétrique au niveau des tarifs de terminaison d'appel mobile et fixe durant 4 ans de suite pour lui permettre de se positionner sur le marché.
- ❑ Une période d'exclusivité lui a été également accordée pour la fourniture des services mobiles 3G,

Orange Tunisie est aussi le premier en termes de licence pour exploiter un réseau 3G et du téléphonie fixe, d'où l'ouverture du marché fixe à la concurrence .

- ⇒ **Phase 6:** Mai 2011 octroi de la licence 3G à l'opérateur historique TT
- ⇒ **Phase 7:** Une licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications pour la fourniture des services de télécommunications Fixes et Mobile de 3ème génération a été également attribuée à Ooredoo en mai 2012
- ⇒ **Phase 8:** Trois licences pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications pour la fourniture des services de télécommunications Mobiles de 4^{ème} génération fin mars 2016 aux trois opérateurs

Processus de libéralisation des TIC

Internet Fixe

➔ **cadre réglementaire**

- ▶ Avant l'octroi des licences globales à orange et à Ooredoo , le modèle pratiqué en Tunisie considère la séparation entre accès et service et seul TT est considéré comme opérateur d'accès ,
- ▶ Aujourd'hui l'accès peut être fourni par :
 - ▶ **Technologie cuivre** : TT dispose de monopole de fait et le dégroupage n'est pas encore opérationnel à cause d'un litige au niveau de modèle de coût
 - ▶ **Technologie Fibre optique** : TT avec les deux opérateurs Orange et Ooredoo déploient leurs propre infrastructure et développent et commercialisent leurs offres de produit dans un environnement concurrentiel
 - ▶ **Technologie radio** : TT et Orange dispose de licence WiMax

Processus de libéralisation des TIC

- ➔ **nouveau cadre réglementaire organisant les fournisseurs d'accès et de services**
- ❑ Les FSI et les opérateurs ne sont pas obligés de passer à travers l'ATI pour leur trafic Data avec l'international
- ❑ Les opérateurs peuvent acheter et édifier leurs bandes passantes internationales
- ❑ orange a acheté une bande passante internationale de 10 Gbit/s auprès de TT pour véhiculer son trafic data indépendamment de l'ATI
- ❑ Ooredoo vient d'avoir son propre câble sous marin pour véhiculer son trafic data et voix et peut aussi offrir de la bande passante aux FSI et les éventuels opérateurs alternatifs
- ➔ **Etat des lieux**
- ❑ Plusieurs FSI s sont présents sur le marché tunisien, offrant accès au service internet
- ❑ Tunisie Telecom est le revendeur par excellence de bande passante internationale aux FSIs, en particulier au profit de sa filiale ainsi qu'aux autres FSI Hexabyte , Gnet et à l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI) qui véhicule le trafic DATA des différents FSI publics
- ❑ Les filiales d'orange Tunisie(planet) et d' ooredoo (Tunet) véhiculent le trafic data via les infrastructures des entreprises mères

Processus de libéralisation des TIC

- ❑ Chaque client souscrivant à un service de type internet reçoit une facture de son FSI (pour les services proposés par le FSI) et une facture de Tunisie Telecom (pour l'accès au réseau)
- ❑ Cette double procédure est en cours de disparition. La notion de Guichet unique est à généraliser avec tous les FSI (à travers des conventions signées pour la commercialisation des offres de détail)
- ❑ Cette notion de GU sera implémentée aussi au niveau des offres de gros (Bitstream/offre de revente xDSL)

Indicateurs TIC

indice de développement des TIC

2015	4,73
2010	3,62
Rang Mondial 2015	93
Rang Mondial 2010	93

sous indice accès

penetration fixe par 100 habitants	8,54%
penetration mobile cellulaire par 100 habitants	128,49%
bande passante internationales par usager internet (KBit/s)	25,97
% des menages ayant un ordinateur	33,10%
% des ménages disposant d'un accès internet	28,80%

sous indice utilisation

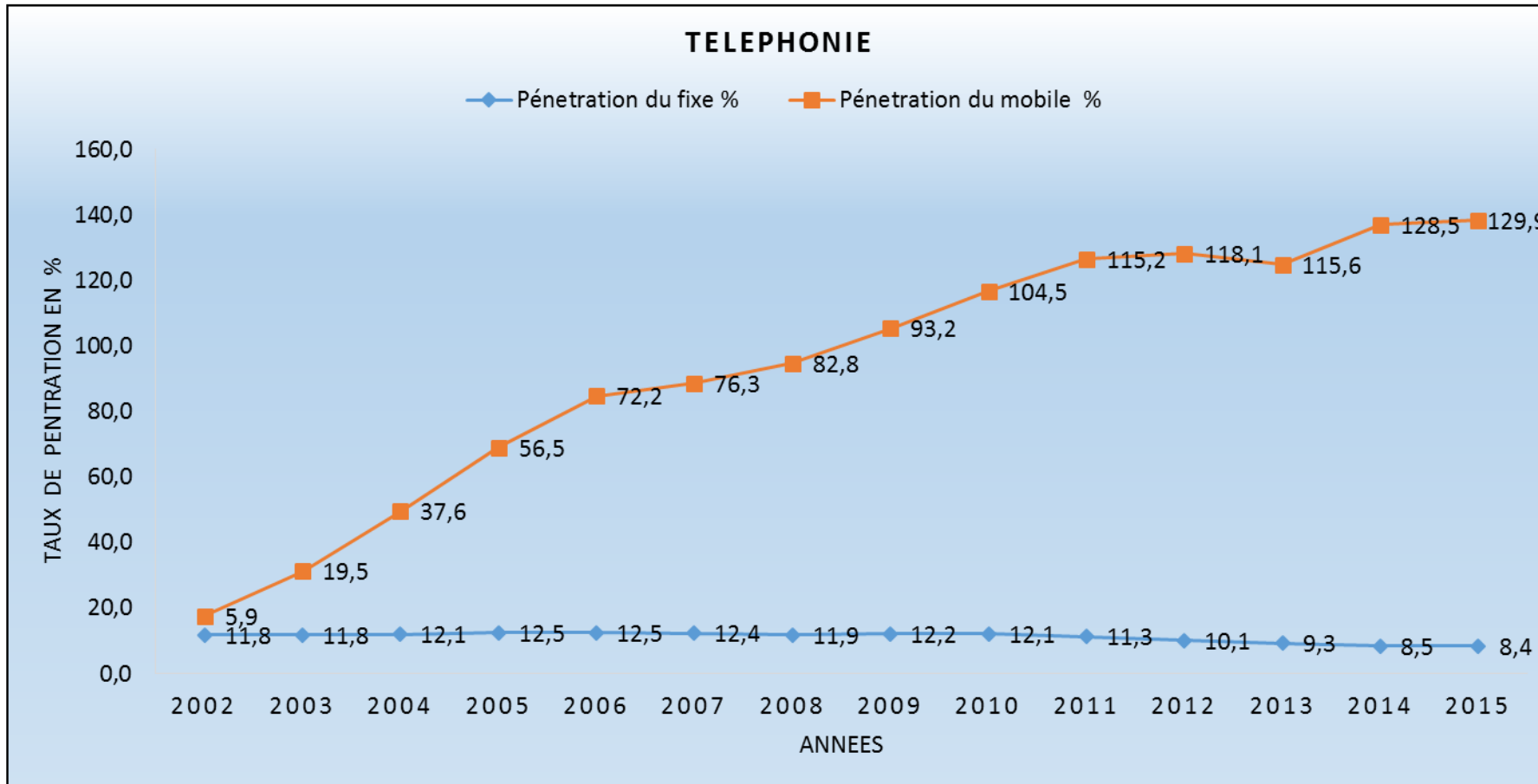
% d'usage individuel internet	46,16%
penetration large bande fixe par 100 habitants	4,44%
penetration large bande mobile par 100 habitants	47,56%

sous indice compétences

taux d'alphabétisation des adultes	81,87%
taux brut de scolarisation secondaire	90,6%
taux brut de scolarisation tertiaire	35,2%

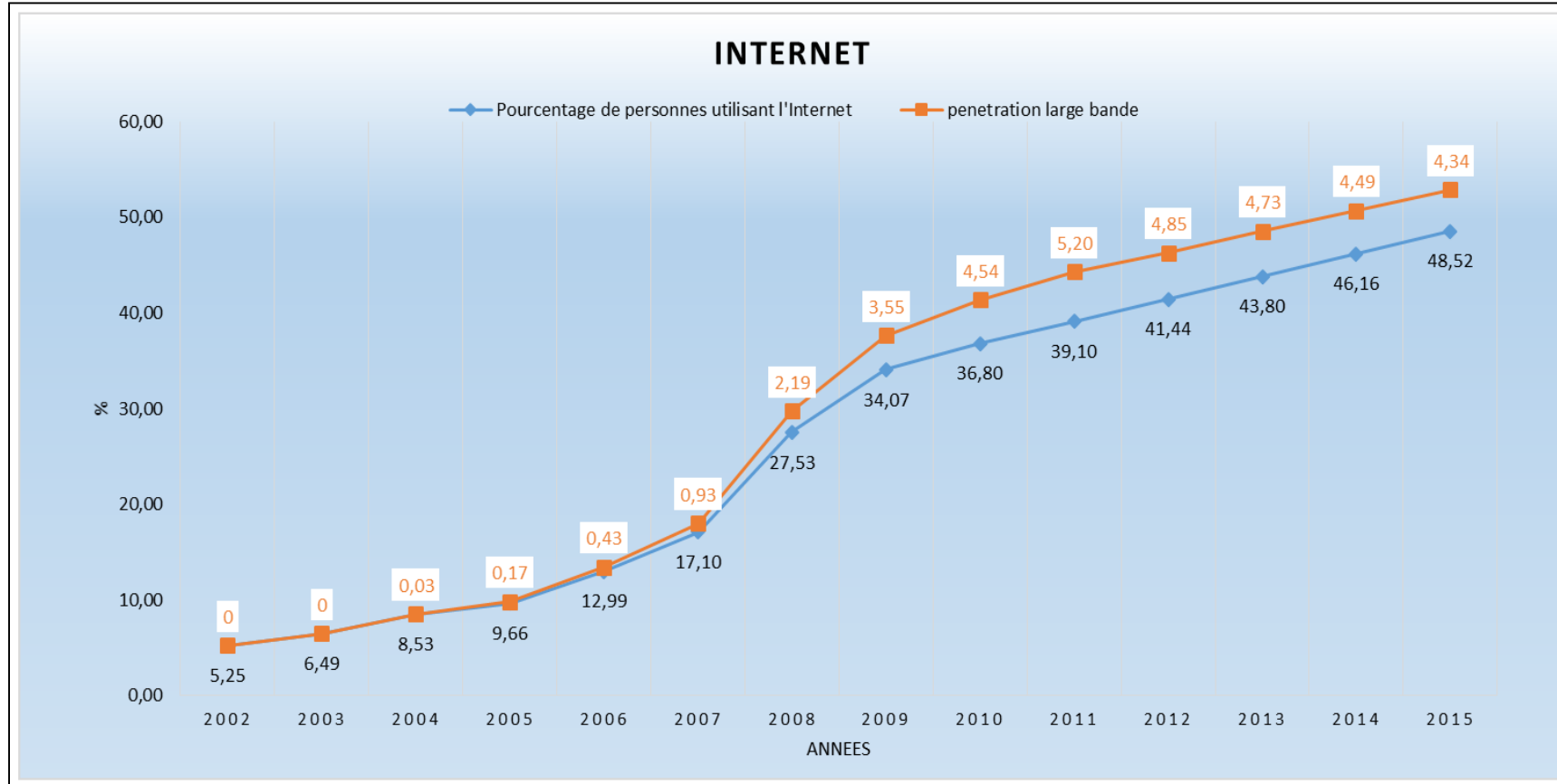
Source UIT

Indicateurs TIC



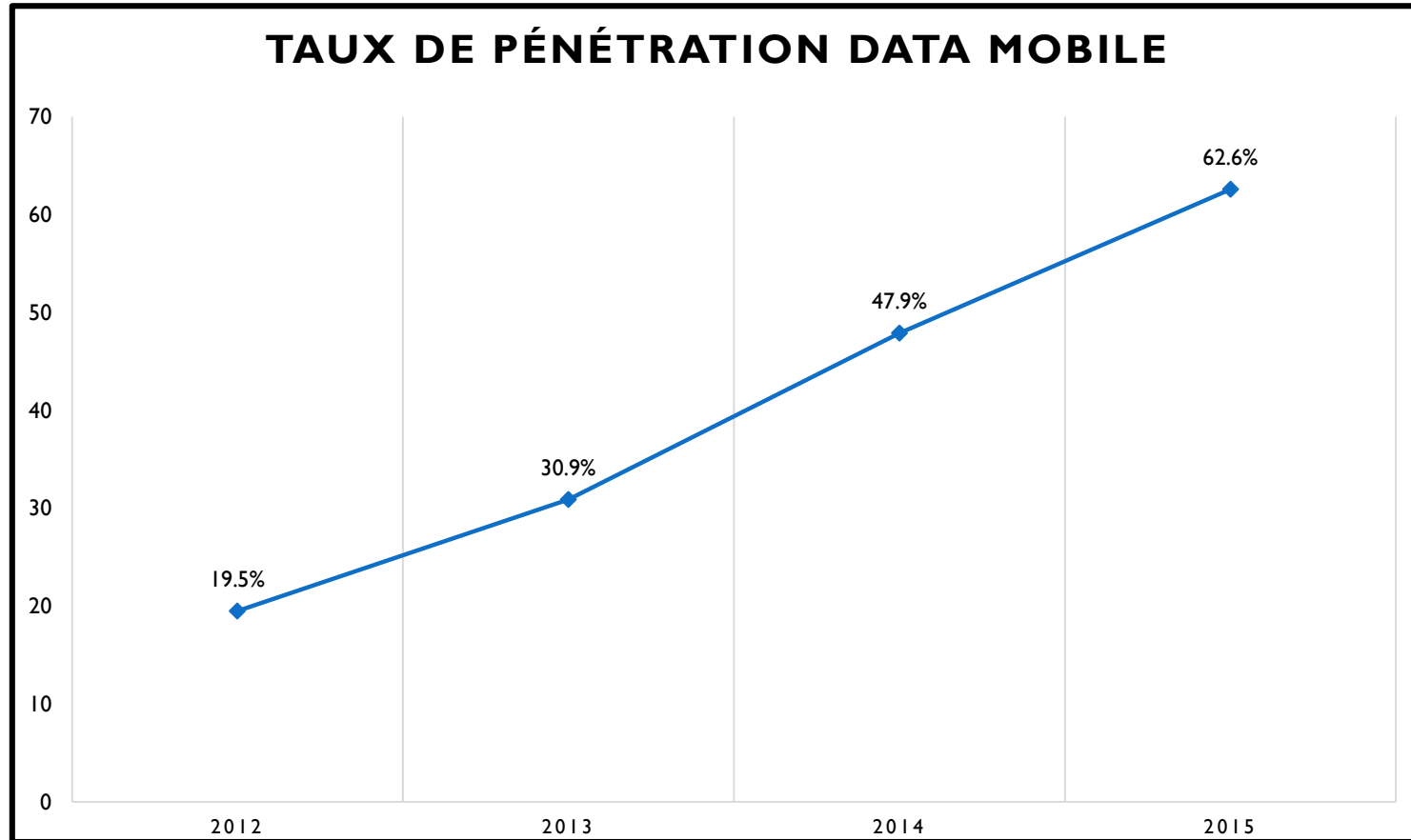
Source UIT

Indicateurs TIC



Source UIT

Indicateurs TIC



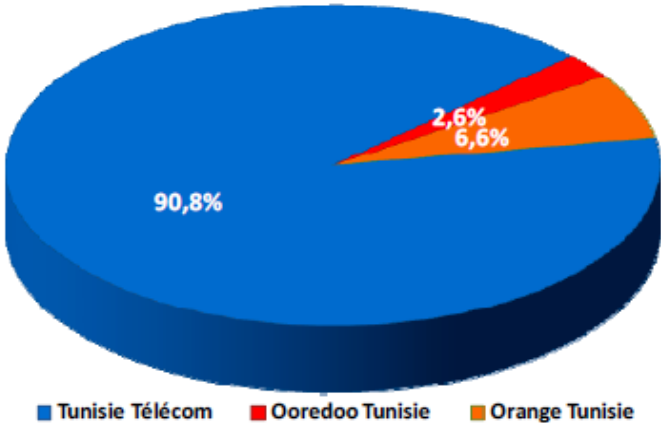
Source INT

Paysage actuel des télécommunications

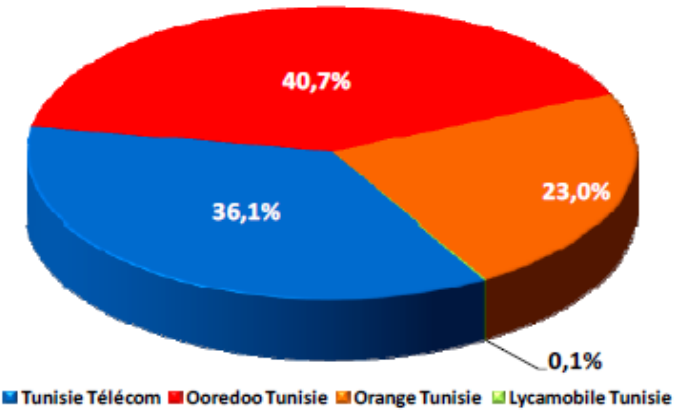


Paysage actuel des télécommunications

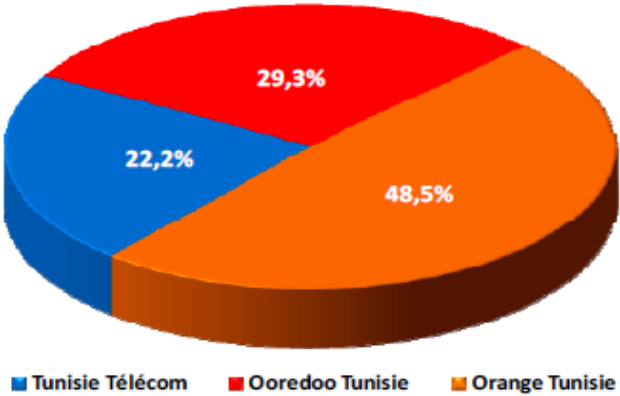
Parts de marchés/Abon. téléphonie fixe.



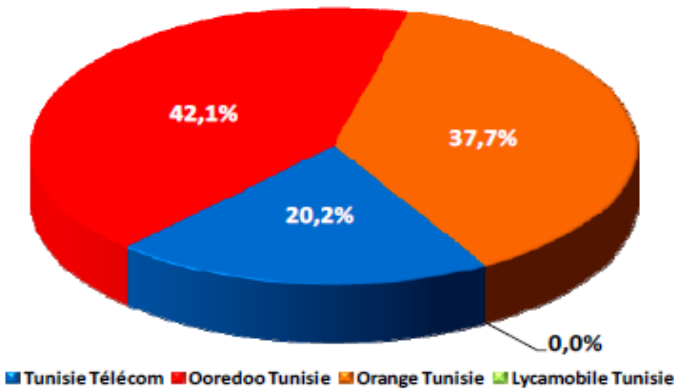
Parts de marchés/Abon. téléphonie mobile.



Parts de marchés/Abon. Clé 3G & Box.



Parts de marchés/ Abon. Offre 3G.



Source INT

Paysage actuel des télécommunications

► FSI

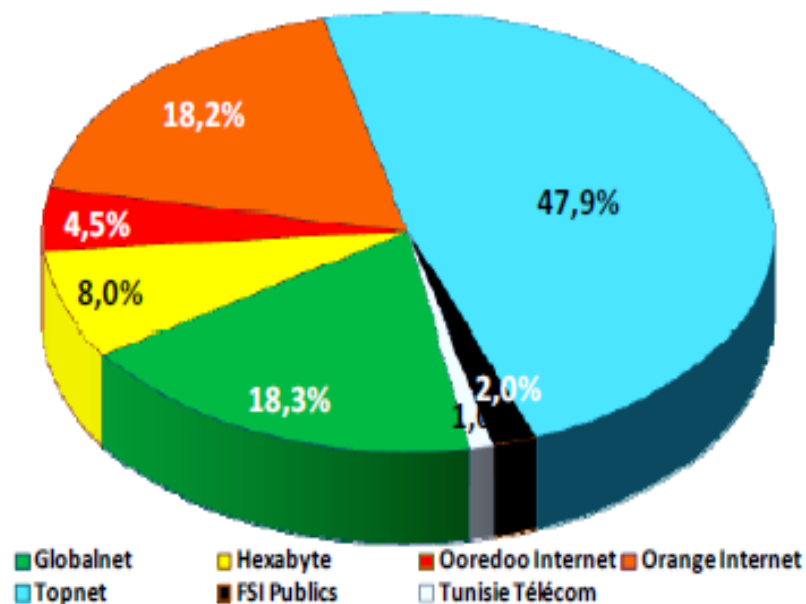
► Fournisseurs de service internet public

- ATI : Agence Tunisienne d'Internet
- CIMPF (Centre Informatique du Ministère de Plan et des Finances)
- CIMSP (Centre Informatique du Ministère de la Sante Publique)
- IRESA (Institut de Recherche et Etudes Scientifiques Agricoles)
- EDUNET (Ministère de l'Education Nationale)
- CNI(centre national informatique)

► Fournisseurs de service prive :

- Topnet (TT) ;
- Planet (orange);
- Tunet (Ooredoo);
- Globalnet
- Hexabyte

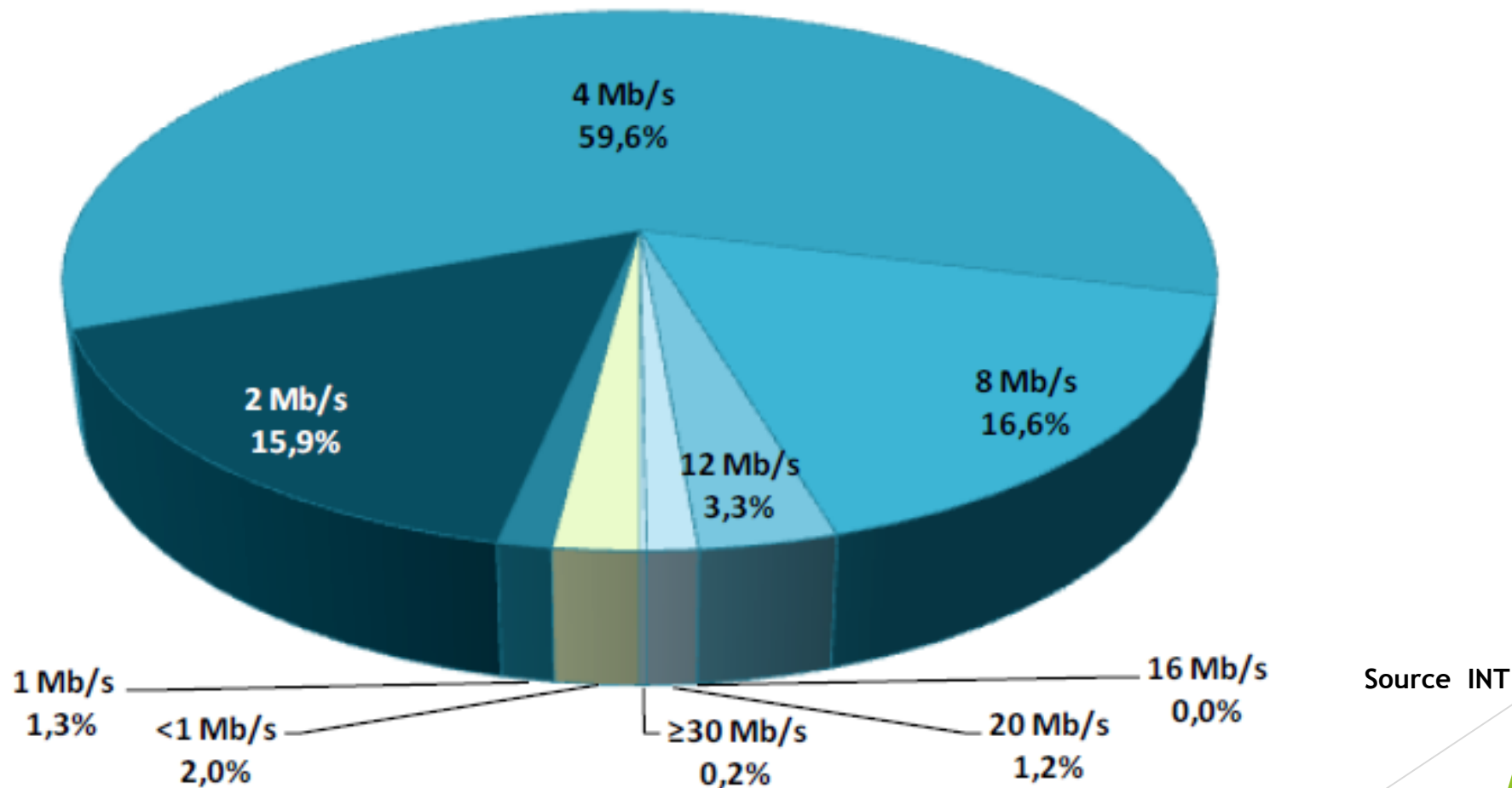
► PART DE MARCHE



Source INT

Paysage actuel des télécommunications

Parc ADSL par type de débit



Paysage actuel des télécommunications

Indice de la concurrence HHI (Herfindahl- Hirschmann - Index)

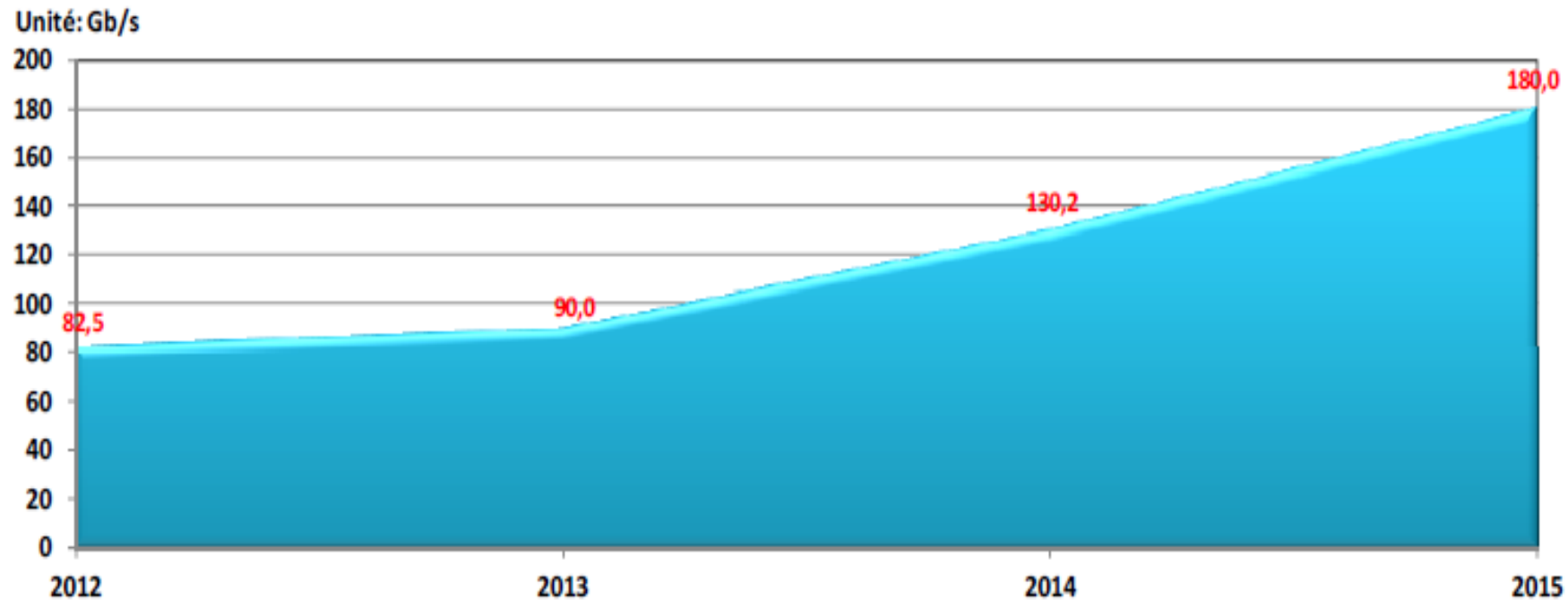
	2014	2015	evolution
Téléphonie fixe	0.80	0.74	-0.05
Telephonie mobile	0.05	0.02	-0.03
ADSL	0.19	0.19	0.0
Clé 3G /SIM Data	0.07	0.06	-0.01
Offre 3G	0.08	0.04	-0.04

Source INT

Paysage actuel des télécommunications

Infrastructure et réseaux

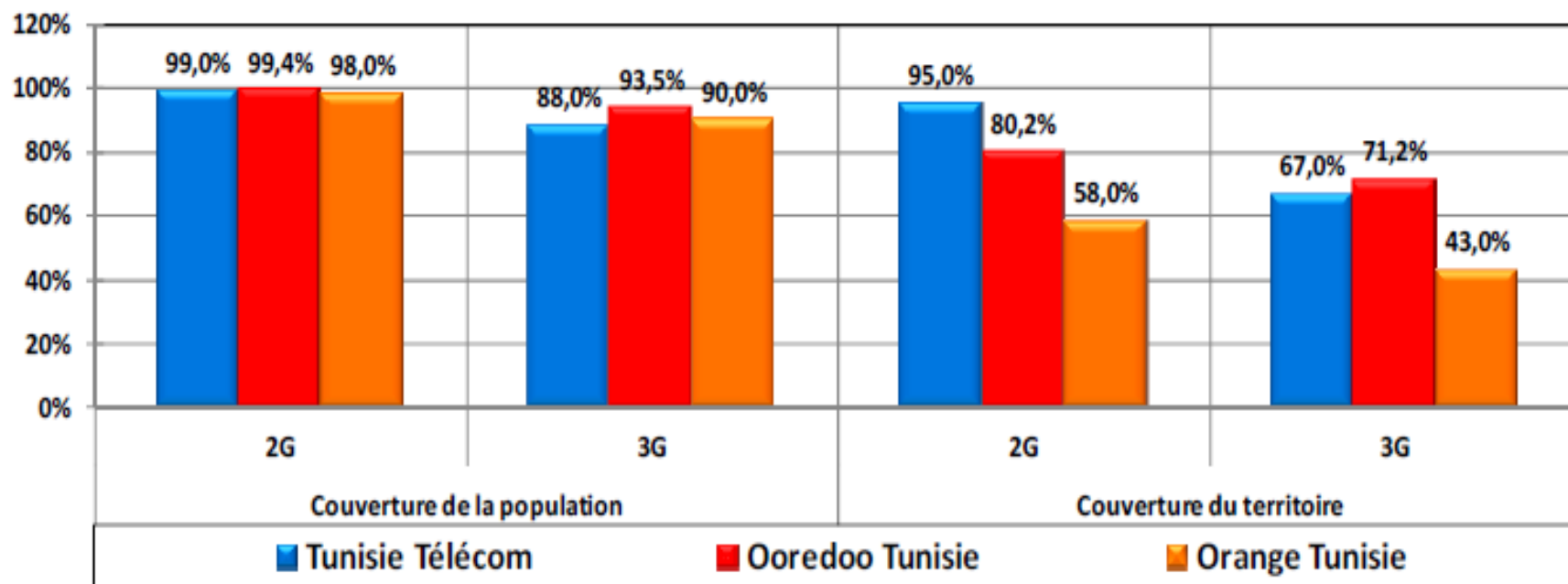
☐ Bande passante internationale



Source INT

Paysage actuel des télécommunications

☐ Couverture des réseaux mobiles



Source INT

Conclusion :

impact positif de la libéralisation des TIC

► La concurrence

- la concentration du marché de la téléphonie fixe reste très élevée ; synonyme d'une tendance monopolistique.
- La concentration du marché de la téléphonie mobile pour 2015 égale désormais à 0 ce qui est synonyme de la présence d'une concurrence sur ce marché.
- la concentration du marché de l'ADSL est moyennement faible et synonyme de la présence d'une tendance concurrentielle.

► L'indice de développement des TIC (IDI) : moyenne mondiale :5

Pays	Rang régional 2015	Rang mondial 2015	IDI 2015	Rang mondial 2010	IDI 2010	Variation dans le classement mondial 2015-2010
Tunisie	9	93	4,73	93	3,62	0

Source UIT

Conclusion : impact positif de la libéralisation des TIC

► Les prix

Prix du sous-panier du large bande fixe, 2014

Rang Pays	Sous-panier du large bande fixe			Vitesse en Mbit/s	Plafond mensuel en Go	RNB par habitant dollars USD, 2014 ⁴
	en % du RNB par habitant	USD	\$ PPA			
55 Tunisie	1,67	5,83	13,15	2	Illimité	4 196

Source UIT

Conclusion : impact positif de la libéralisation des TIC

- ▶ Développement des réseaux,
- ▶ Innovations ,diversification et abondances des services,
- ▶ Amélioration de la qualité de Service
- ▶ Baisse des Tarifs,

Merci pour votre attention